



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel civil

Question écrite n° 73293

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur la situation des anciens personnels civils étrangers des forces françaises stationnées en Allemagne au regard de leur intégration dans la fonction publique française. Ces personnels relèvent du droit privé allemand et ne peuvent pas se prévaloir de l'ancienneté acquise au service des forces françaises pour se présenter aux concours internes de la fonction publique française. Ils se voient également limiter l'accès à certains concours externes de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière. C'est pourquoi il lui demande s'il entend prendre des mesures afin d'ouvrir plus largement l'accès à la fonction publique à cette catégorie de personnel employée par les forces françaises.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73293

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1046